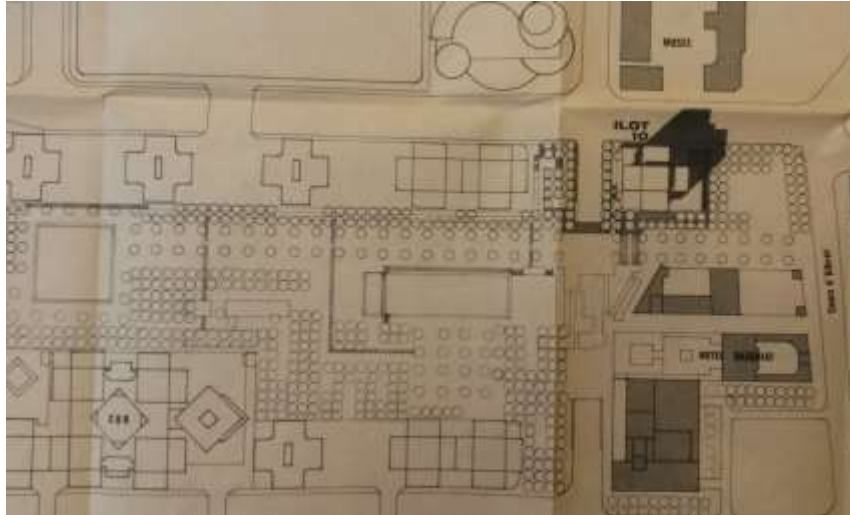


**BORDEAUX MERIADECK - LES JARDINS**  
**LE MOBILIER URBAIN**  
**Fiche DoCoMoMo 02**



Esplanade Charles de Gaulle - Plan d'aménagement 1973



Le parc central en 1985

## Fichier International de DoCoMoMo

### 1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

**Nom usuel du bâtiment :** Les Jardins suspendus de Mériadeck  
**Variante du nom :** L'Esplanade - la Dalle  
**Numéro et nom de la rue :** quartier moderne de Mériadeck  
**Ville :** BORDEAUX **code :** 33000

#### PROPRIETAIRE ACTUEL

**Nom :** Ville de Bordeaux  
**Adresse :** Hôtel de Ville, Place Pey Berland - 33000 Bordeaux  
**Téléphone :** 05 56 10 20 30

#### ETAT DE PROTECTION

**Type :** Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO  
**Date :** 2007

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

**Nom :** Ville de Bordeaux  
**Adresse :** Hôtel de Ville, place Pey Berland 33000 Bordeaux  
**Téléphone :** 05 56 10 20 30  
**Fax :**

### 1. HISTOIRE DU BÂTIMENT

#### Commande :

Dès 1963, Jean Royer prévoit dans le plan de rénovation du quartier un grand axe central en face des jardins du Palais Rohan, autour duquel doivent s'articuler les constructions.



Les jardins 001 - plan Jean Royer 1963

En 1968 Jean Willerval, nommé au côté de Jean Royer architecte coordinateur de l'opération de rénovation du quartier, propose ces alignements spectaculaires d'immeubles en croix le long du parc central.

En 1970, l'étude est confiée au Paysagiste Jacques Sgard, qui propose un aménagement paysager global, dalle, parc et lien entre le quartier moderne et les jardins du Palais Rohan.

En 1973, l'aménagement de Jacques Sgard est en partie réalisé sur le parc central. L'aménagement des espaces situés au pied des constructions incombe obligatoirement aux propriétaires et constructeurs, sous la surveillance de Jean Willerval.

Dans le cahier des charges du quartier rédigé en 1967, signé par la Ville et approuvé en Préfecture, il est établi entre les divers propriétaires et la Ville une convention: la Ville s'engage à procéder au nettoyage, à l'entretien et à la maintenance des jardins et de la dalle.

Après la fin des constructions, les projets prévoyant l'aménagement des liens entre le quartier moderne et le quartier ancien de la ville sont en partie abandonnés, notamment le long de la rue Georges Bonnac, essentiellement pour des raisons de coût. Seule la partie Ouest, sur le cours d'Albret, avec les squares André Lhote et Saint-John Perse verront le jour. Le square André Lhote sera détruit en 2011 et remplacé par la Cité Municipale.

#### **Architectes :**

Jacques Sgard, paysagiste

#### **Autres architectes et intervenants :**

Jean Royer, Jean Willerval

#### **Ingénieurs :**

Les personnels de la Ville

#### **Contractants :**

Ville de Bordeaux

### **CHRONOLOGIE**

#### **Date du concours :**

**Date de la commande :** 1973

#### **Période de conception :**

**Durée du chantier :** début :  
fin: 1975

**Inauguration :**

## **ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT**

**Usage :**

Jardins publics - espaces végétalisés

**Etat du bâtiment :**

Assez bon

**Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :**

1987: étude d'implantation de la vieille Fontaine par Anne Ziégélé sur le square André Lhote

1993: suppression du grand bassin et de sa cascade

1996: implantation de l'ancienne fontaine sur le square André Lhote

16 décembre 2011: la révision N°20 du plan local d'urbanisme est votée

6 janvier 2012: les arbres du square André Lhote sont enlevés; la révision du Plan Local d'Urbanisme rend le square constructible

Septembre 2014 : fin de la construction de la Cité Municipale sur le square André Lhote

10 mars 2015 : mise en place de l'ancienne fontaine devant la Galerie des Beaux-Arts

## **2. DOCUMENTATION / ARCHIVES**

**Archives écrites, correspondance, etc. :**

Fonds Moderne des Archives de la Ville de Bordeaux

Cahier des Charges du quartier Mériadeck

Permis de construire UAP 89 Z 0175, correspondance de 1977

Permis de construire Allianz 80 Z 0503

Mémoire de Bordeaux, fonds Mériadeck : projet d'installation de l'ancienne fontaine sur le square Lhote

Documents de l'agence d'urbanisme A'URBA

Dossier de présentation de la révision N°20 du PLU, juillet 2011

S.B.R.U. Bordeaux 1980 sort de terre. Bulletin du centre d'accueil et d'information de la S.B.R.U. Bordeaux, 1970.

**Dessins, photographies, etc. :**

Croquis de Jacques Sgard 1973

Correspondance Jean Willerval 1977 (permis UAP 89 Z 0175)

**Autres sources, films, vidéo, etc. :**

**Principales publications (par ordre chronologique) :**

## **3. DESCRIPTION DU BÂTIMENT**

L'aménagement des espaces de respiration, des pieds des bâtiments doit être décrit séparément de l'aménagement du parc central. Jacques Sgard a fait en 1973, à la demande de Jean Royer et Jean Willerval, une étude pour la végétalisation du parc central.

Les autres espaces, appelés espaces de respiration ou zones tampons, ont été réalisés par les architectes des bâtiments suivant les plans et recommandations de Jean Willerval.

### **1. Les espaces de respiration et les zones tampons**

Les espaces de respiration sont les vides situés entre les bâtiments suivant le plan de détail de Jean Willerval et l'application de la règle des 30 mètres. Ils sont obligatoirement végétalisés.

Jean Willerval contrôle la forme des jardinières qui doivent correspondre à l'architecture déterminée pour l'ensemble. Les formes sont arrondies, dessinées en demi-cercles pour la plupart ; les bordures sont larges, en béton gratté et permettent de s'asseoir. Le béton gratté rappelle le revêtement d'un grand nombre de bâtiments.



Les jardins 002 : jardinières Croix du Palais photo Sauvegarder Mériadeck



Les jardins 003 : jardinières sur la dalle photo Sauvegarder Mériadeck

Ces espaces, qui s'inscrivent dans des vides de 30 m sur 30 suivant la règle du plan, sont situés entre les immeubles qui bordent le parc central. Cette configuration permet d'avoir des espaces larges qui n'autorisent pas de vis-à-vis entre les bâtiments, apportent une luminosité importante au niveau des logements ou bureaux, et évitent le sentiment d'écrasement ou d'enfermement. Ces espaces sont des lieux de repos créés pour entretenir un lien social entre les usagers.

Ils correspondent aux jardins partagés décrits dans la Charte d'Athènes.

L'eau y tenait une place importante, mais aujourd'hui seul un bassin de Bordeaux-Métropole et celui face à la Préfecture sont entretenus.

La règle des 30 m impose une faible densité du bâti, et libère une place importante aux aménagements paysagés de la dalle. Cette faible densité, associée à la nature reconstituée (jardin central, mais également nombreux espaces plantés et bassins), évite tout sentiment d'écrasement face à une architecture d'immeubles de grande hauteur. L'échelle humaine reste au cœur du projet.



Les jardins 004 : le bassin de Bordeaux Métropole - photo Sauvegarder Mériadeck

Certains lieux sont à l'abandon: la Terrasse Koenig est un des exemples du désintérêt actuel.

Les aménagements aux abords de la Tour Paul-Victor de Sèze, pourtant aménagés à la construction avec soin, sont également délaissés.



Les jardins 005 : terrasse Koenig photo Sauvegarder Mériadeck



Les jardins 006 : Paul-Victor de Sèze - photo Sauvegarder Mériadeck

Alors que le cahier des charges prévoit un aménagement paysager des abords des constructions suivant les plans de Jean Willerval, les abords de la Préfecture sont l'œuvre de l'architecte Pierre Dufau.

Les sols et jardinières sont traités en briquettes flammées blondes et brunes, avec un calepinage dessinant de grandes lignes au sol (se prolongeant en toiture de la Préfecture, mais également de l'immeuble Bordeaux Métropole). Ces aménagements permettent également d'habiller les excroissances techniques du bâtiment. Un petit amphithéâtre ouvert est aménagé sur la dalle, ceinturé de verdure. Par un jeu de rampes, escaliers, degrés, permettant d'intégrer l'encassement de son bâtiment, l'architecte crée une topologie ludique sur la dalle, en résonance avec le travail de Bernard et Yvette Vincent-Alleaume.

Ces aménagements ne font malheureusement plus aujourd'hui l'objet d'aucun entretien.



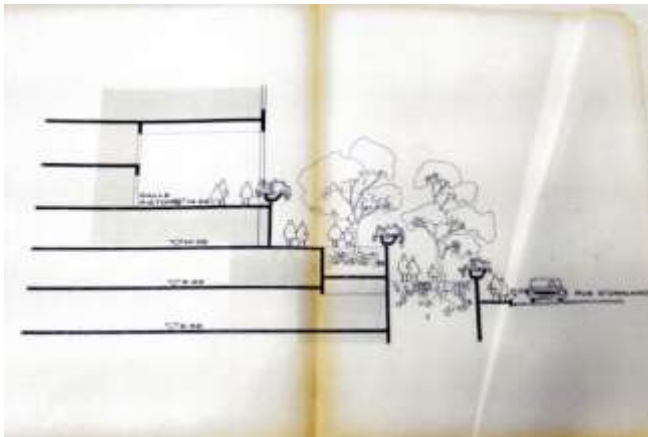


Les jardins 007 : abords de la Préfecture (Pierre Dufau) Photos Sauvegarder Mériadeck

Des zones tampons végétalisées sont aménagées entre le quartier moderne et la ville ancienne: des squares sont créés sur le cours d'Albret, et jouent un rôle de transition douce pour passer d'un quartier à l'autre en évitant une confrontation brutale entre les deux entités.

Sur le cours du Maréchal Juin, ces zones tampons sont organisées en demi-terrasses végétalisées.

Il ne reste qu'un square sur le cours d'Albret, le square Saint-John Perse. Le plus grand et le plus emblématique, le square André Lhote, a été supprimé en janvier 2012 pour laisser la place à la Cité Municipale.



Les jardins 008 Plan coupe demi-terrasses Le Ponant



Les jardins 009 : demi-terrasses Le Ponant-photo Sauvegarder Mériadeck

La rue Georges Bonnac n'a pas vu les aménagements prévus se réaliser, et le pied de la dalle forme sur cette partie une muraille coupant totalement la ville ancienne du quartier moderne.

## 2. Le parc central : esplanade Charles de Gaulle

En 1963, Jean Royer dessine le plan masse du quartier, et l'organise dès les premières esquisses autour d'un parc central de près de 3 ha. Celui-ci est en alignement des jardins de la Mairie, de l'autre côté du cours d'Albret. Tout au long de l'élaboration du projet, le jardin central reste présent, malgré les évolutions programmatiques et stylistiques du quartier. Deux hôtels particuliers empêchent cependant l'alignement parfait de ce parc sur les jardins de la Mairie : il s'agirait d'élargir la rue Pierlot et de rétrécir la cour de l'Hôtel de Poissac, ensemble classé aux monuments historiques. La commission supérieure des monuments historiques refuse le projet suivant le rapport de 1966 et propose un déplacement de l'ensemble. Le coût est trop élevé et en 1973 Jacques Sgard, dans son aménagement du parc, prévoit un passage souterrain pour les voitures entre le





Le Parc central se caractérise par ses plantations rythmées et toujours symétriques. Il est en léger contrebas par rapport à la partie dalle qui est bordée par des jardinières en béton gratté. L'accès au parc se fait depuis le cours d'Albret par le square André Lhote (détruit partiellement en 2012 pour permettre la construction de la Cité Municipale). Une lente progression vers le niveau de la dalle se fait par une succession de paliers reliés entre eux par des marches bétons et rampes. Le jardin retrouve ainsi l'altimétrie de la dalle au niveau de la Préfecture, mise en scène comme aboutissement de la perspective.

L'allée principale et les bords des bassins sont plantés de conifères, en rappel de la forêt des Landes.

Essences des végétaux :

Arbres feuillus : *Acer platanoides* (érable à feuilles de platane) ; *Acer platanoides* "schweileri nigra" (érable à feuilles pourpres); *Aesculus hippocastanum* (marronnier à fleurs blanches); *Tilia platyphyllos* (tilleul à grandes feuilles); *Tilia tomentosa* (tilleul à feuilles argentées); *Magnolia grandiflora* (magnolia à grandes feuilles), etc.

Conifères : *Cedrus libani* (cèdre du Liban) ; *Libocedrus decurrens* (libocèdre) ; *Pinus pinea* (pin parasol) ; *Sequoia dendron giganteum* (séquoia géant); etc.

Arbustes à feuilles persistantes: *Buxus balearica* ; *Evonymus japonicus*; *Mimosa* (acacia); *Prunus lusitanica*; *Pyracantha*; etc.

Arbustes à feuilles caduques: *Abelia grandiflora*; *Hibiscus syriacus*; *Magnolia soulangeana*; *Ceanothus azureus*, etc.



Les jardins 012 : l'alignement des pins – photo Sauvegarder Mériadeck

Tous les pins du parc central sont classés (Espace Boisé Classé).

Le parc s'organise autour de trois bassins : un premier, comprenant 2 bassins dont le plus haut se déversait en cascade dans le second, désaxé par rapport à l'esplanade, face à la résidence André Lhote, et un troisième en fond de perspective du parc, face à la Préfecture.

Les deux premiers bassins ont été supprimés en 1993, pour des raisons d'insalubrité: usage inapproprié (bains, divers lavages, etc.). Les charges de la maintenance en ont également précipité la fermeture : l'esplanade est construite sur un terre-plein constitué par les gravats issus des démolitions des maisons de l'ancien quartier et de nombreuses poches d'air prises entre ces gravats provoquent des affaissements de terrains. Cette instabilité du sol entraîna de nombreux problèmes d'étanchéité des bassins. Ils furent donc remplacés, pour des raisons essentiellement financières, par un espace simplement engazonné.



Les jardins 0013 : les bassins aujourd'hui supprimés



Les jardins 0014 : le bassin de la Préfecture

Le maire Jacques Chaban-Delmas mesure en 1985 la difficulté à faire accepter par les bordelais ce quartier et exige une végétalisation excessive : les plantations sont aujourd'hui assez importantes et masquent une partie des perspectives souhaitées initialement.

De nombreux monuments aux morts, tous en rapport avec la Seconde Guerre Mondiale (durant laquelle Jacques Chaban Delmas s'illustra en tant que résistant) jalonnent le parc.

### 3. Le mobilier urbain

Un soin particulier est apporté par Jean Willerval au mobilier urbain du quartier, ainsi qu'à divers aménagements de la dalle. Celle-ci est ceinturée par un garde-corps en cailloux lavés, aux formes arrondies, considéré aujourd'hui comme la ligne spécifique du quartier.



Les jardins 0015: la ligne des garde-corps - photo Sauvegarder Mériadeck

Cette ligne est interrompue sur la rue Père Dieuzaide où elle a été remplacée par une grille, la rue, dans la réalisation finale des voiries, devant être couverte. Mais la couverture n'a pas été réalisée.

La partie dalle et les passerelles étaient jusqu'en 1996 éclairées par des néons placés à l'intérieur du garde-corps. Des lampadaires coiffés de globes ronds éclairaient les parties intérieures de la dalle. Les porte-à-faux des bâtiments étaient équipés de spots encastrés qui éclairaient les passages autour des immeubles.

Beaucoup de ces éclairages ont été remplacés par des systèmes plus contemporains, selon des considérations le plus souvent davantage techniques et normatives qu'esthétiques. Les néons des garde-corps ont été enlevés.

Jean Willerval a largement participé à la création du mobilier urbain qui offrait un code de lecture du quartier aux usagers : les bouches d'aération des parkings ou d'éclairage des salles de sport suivent un même langage architectural, et participent à une homogénéité du quartier sur son ensemble.



Les jardins 016 : bouches d'aération de parking  
Photo Sauvegarder Mériadeck



Les jardins 017 : puits de lumière  
Photo Sauvegarder Mériadeck

Les passages vers les parkings ou vers la rue sont repérables visuellement par leur forme arrondie et leur couverture de dômes en matériaux synthétiques orangés.

#### 4. Les accès.

L'aménagement des accès incombe, comme la construction des passerelles, à la SBRU qui est propriétaire des zones de voirie. La Communauté Urbaine de Bordeaux le prendra en charge dès 1985, mais sans volonté de terminer les projets qui sont considérés trop coûteux : le quartier Mériadeck commence alors à souffrir du désintérêt des responsables politiques, à la recherche d'économies budgétaires.

Cette interruption des travaux, liée principalement à un manque de financement et à l'absence de volonté politique pour achever ce quartier, renforcera l'isolement de la dalle : Bordeaux tourne le dos à cet ensemble moderne dès sa création.

La rue Georges Bonnac qui longe la dalle côté Nord souffre particulièrement de cette situation : il n'y a aucun accès visible entre la rue et la dalle. Les escaliers existants traversent les halls des immeubles, ce qui pose des problèmes de sécurité. L'aménagement paysager du pied de la dalle n'est pas créé et produit un effet "muraille".

Les autres accès restent confidentiels, autant pour accéder de la rue à la dalle, que pour quitter la dalle.

Les passages, y compris ceux qui sont aménagés pour les personnes handicapées, ne sont pas visibles.

Des dômes orangés qui signalent les escaliers de sortie ou les accès aux parkings émaillent les jardins et la dalle : ils sont les indicateurs des passages vers la rue. Certains ne sont plus utilisables, faute d'entretien, ou plus simplement condamnés.



Les jardins 018: les dômes orangés – photo Sauvegarder Mériadeck

Les parties extérieures sud et nord de la dalle devaient à la construction être aménagées en demi-terrasses végétalisées pour éviter l'effet-muraille du pied de dalle. Seule la partie sud qui longe le cours du Maréchal Juin recevra ce traitement avec deux escaliers monumentaux.



Les jardins 019 : le grand escalier du cours du Maréchal Juin  
Photo Sauvegarder Mériadeck



Les jardins 020 : les demi-terrasses et l'escalier cours Maréchal Juin  
Photo Sauvegarder Mériadeck



Les jardins 021 : l'escalier rue du Corps Franc Pomiès - photo Sauvegarder Mériadeck

En 1986, un nouvel escalier est implanté sur la rue du Corps Franc Pomiès pour desservir les bâtiments du Conseil Général, La Croix du Palais et l'immeuble Solidarité.

#### **4. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE**

##### **1 - appréciation technique :**

Les jardins et espaces de respiration du quartier remplissent totalement le rôle social que les architectes ont voulu leur donner : le parc central est très fréquenté pour des jeux ou des pique-niques, les espaces de respiration sont les lieux de rencontre des habitants.

Il est évident que le manque d'entretien de certaines parties du quartier contribue à une dégradation des espaces mais actuellement beaucoup d'aménagements d'origine sont intacts et peuvent être remis en état.

##### **2 – appréciation sociale**

Dans la Charte d'Athènes, Le Corbusier, devant la nécessité d'offrir un maximum de logements à un maximum de personnes, a fait le choix des constructions en hauteur mais son projet de villes nouvelles a toujours été accompagné d'organisations de jardins partagés au profit des habitants ou des usagers. C'est ce principe qui a été repris par Jean Royer et Jean Willerval dans la conception du quartier moderne de Mériadeck.

##### **3 – appréciation artistique et esthétique**

Les abords des bâtiments, ainsi que le parc, élément central de la composition du quartier, ont bénéficié à la construction d'un soin particulier : le mobilier urbain, tout en béton, s'intègre au dessin de la dalle, les excroissances techniques de bâtiments sont intégrées dans des aménagements paysagés, de nombreux aménagements ont été répartis sur le quartier pour l'animer, créer des événements. Le parc, quant à lui, bénéficie d'un dessin très géométrique, où se mêlent végétation et bassins, l'eau étant initialement très présente dans le quartier.

Le manque d'entretien du quartier a souvent gommé son dessin d'origine, et ses intentions ne sont le plus souvent plus perceptibles, voire incompréhensibles.

##### **4 – arguments sur le statut canonique (local, national et international)**

##### **5 – évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture en relation avec des édifices comparables**

#### **5. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES**

Liste des documents assemblés dans le dossier

##### **1 – archives visuelles originelles**

##### **2 – photographies et dessins récents**

Les jardins 001, 002, 003, 004 à 021 : archives de la ville de Bordeaux

Archives A'Urba

Photographies Sauvegarder Mériadeck

**Rapporteurs :** Association Sauvegarder Mériadeck - Mathias Cignal, architecte

**Date :** 1 octobre 2015